



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Maxim FOSSION** demeurant Chemin du Roua 22 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Place du Vieux Tilleul, 9 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section C n°476A.

La demande vise les travaux suivants : **Transformation d'une habitation et reconstruction d'une annexe** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le volume secondaire devrait présenter une hauteur sous gouttière plus basse (minimum 15%) que celle du volume principal ;
- Les volumes secondaires à toiture plate ne sont admis que comme éléments de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ;
- La hauteur de rive des volumes secondaires ne peut excéder 4,80m ;
- Un seul matériau de parement est admis pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume - le bardage de type « Trespa » ne fait pas partie de la liste des matériaux de parement des façades autorisés ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 avril 2025 au 02 mai 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)

